



Bordeaux, le 8 novembre 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil métropolitain extraordinaire sur l'hébergement des populations en situation d'urgence humanitaire

Un conseil métropolitain extraordinaire s'est tenu ce mardi 7 novembre 2017 sur la question de l'hébergement des populations en situation d'urgence humanitaire, sous la présidence d'Alain JUPPE, président de Bordeaux Métropole, et en présence de Pierre DARTOUT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde.

Un constat partagé a été dressé quant à la saturation de l'hébergement d'urgence au sein de la Métropole bordelaise. Elle résulte principalement de l'augmentation forte de la demande d'asile (+64 %, 1830 dossiers en 2015, 3000 en 2017) et de l'immigration irrégulière, dans un contexte déjà tendu : durées longues en hébergement d'urgence avant accès au logement autonome, saturation du parc social, cherté de l'offre privée, doublement du nombre de mineurs étrangers non accompagnés depuis 2016, etc. Ces populations représentent ainsi 93 % des 843 personnes recensées dans les 98 squats identifiés en Gironde (dont 22 % de personnes se revendiquant d'origine « sahraouie », en augmentation constante depuis 2014).

Face à cette situation, en étroite coopération avec les communes et la Métropole, l'État a renforcé et diversifié son dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion afin de mieux répondre aux situations individuelles et familiales. La Gironde a été particulièrement dynamique dans la création de lieux d'accueil des réfugiés (574 personnes accueillies depuis 2016 dans les Centres d'accueil et d'orientation, 123 personnes hébergées dans le cadre du programme de relocalisation depuis les « hotspots » de Grèce, 41 personnes dans le cadre du programme de réinstallations mené avec le Haut Commissariat aux Réfugiés) et des demandeurs d'asile (1959 places d'hébergement tous dispositifs confondus, soit une augmentation de 77 % depuis 2015).

Il a été rappelé que les réponses aux tensions persistantes en matière d'hébergement doivent concilier humanité et respect des engagements d'accueil de la France d'une part, et application effective du droit de l'asile et du séjour d'autre part. L'effort en faveur de l'accueil des réfugiés doit être maintenant renforcé. En outre, une priorité doit continuer de s'appliquer aux situations les plus sensibles (handicap, maladie, familles avec enfants, scolarisation...) notamment par la création de lieux d'accueil transitoires permettant d'examiner les situations administratives. Il importe également de réduire les délais de traitement des demandes d'asile, d'assurer une reconduite ou un éloignement plus effectifs des personnes en situation irrégulière, de lutter contre les filières illégales et d'évacuer les squats les plus peuplés et les plus insalubres.

Sur la base de ce diagnostic partagé, le préfet demande aux communes d'accroître leurs efforts en matière de mise à disposition de lieux d'accueil, notamment pour des centres d'accueil et d'orientation des migrants, ainsi que leur participation à des dispositifs innovants tels que la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), qui a permis l'insertion durable de 105 familles depuis sa création en 2009. Le président de Bordeaux Métropole appelle pour sa part les communes de la Métropole à intensifier leurs efforts en matière de sites d'accueil, et l'État à la plus grande vigilance sur les conditions de voisinage des hébergements concernés. Les financements européens, notamment le FSE, doivent être plus activement mobilisés.

Le renforcement des efforts et de la coordination de l'ensemble des parties prenantes est souhaité ; il se traduira par la création d'un comité de suivi, qui pourra réunir la région, le département, la métropole, les communes et l'État (dont l'Éducation Nationale).